



Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
EGHEZEE 10 DIV/HANRET/

Situation la plus récente
Fait le 19/04/2024
Échelle : 1:1000



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



Province de Namur Commune d'Eghezée

10^{ème} division / Hanret / section D

Dossier :

Plan de division de la parcelle 76B2

Délimitation :

Le **lot 1** est limité au plan sous trame **orange** par les points n° 302 - 303 - 304 - 305 - 308 - 302

et dispose d'une surface mesurée de : **9a 95ca**

Le **lot 2** est limité au plan sous trame **verte** par les points n° 305 - 306 - 307 - 308 - 305

et dispose d'une surface mesurée de : **9a 58ca**

Le **lot 3** est limité au plan sous trame **jaune** par les points n° 301 - 302 - 308 - 307 - 301

et dispose d'une surface mesurée de : **9a 55ca**

- Quatres nouvelles bornes de type "FENO blanche" sont implantées aux points 302 - 305 - 307 - 308.

Les limites ont été établies sur base :

- Du plan de division de la parcelle anciennement cadastrée 76K dressé par le Géomètre-Expert C.PIRARD en date du 21 août 2008.

Remarque :

Les limites extérieures, bien que présumées exactes, ne sont pas garanties par un bornage contradictoire.



SPRL Rue des Roses Trémières 37
AGENAM B-5020 VEDRIN-NAMUR

T : +32 81 201220 G : +32 496 750338 antoine.salpietro@agenam.be

Légalement admis et assermenté près du Tribunal de Première Instance de Namur inscrit au Conseil fédéral des Géomètres-Experts sous le n° géo040202

REPRESENTE PAR :

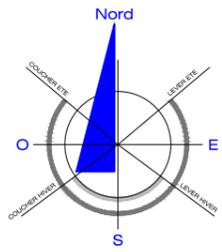
Benoît Compère

CONTENU :

PLAN DE DIVISION 1/250 PROCES-VERBAL SITUATION CADASTRALE 1/1000

REFERENCE DOSSIER	DRESSE PAR	DATE
2996	A.Salpietro	14 juin 2024

1/1



LEGENDE	
SYMBLES PONCTUELS ET LINEAIRES	
▲	Repère topographique
☒	Chambre de visite
☼	Poteau électrique lumineux
000.	Sommet non matérialisé
000 ^{x0}	Identification parcellaire
-00.00-	Cotation entre sommet
■	Borne nouvelle
—	Limite de propriété
- - -	Limite de propriété nouvelle
—	Bordure
▨	Mur et murêt
■	Construction
—●—	Clôture
🌳	Arbre

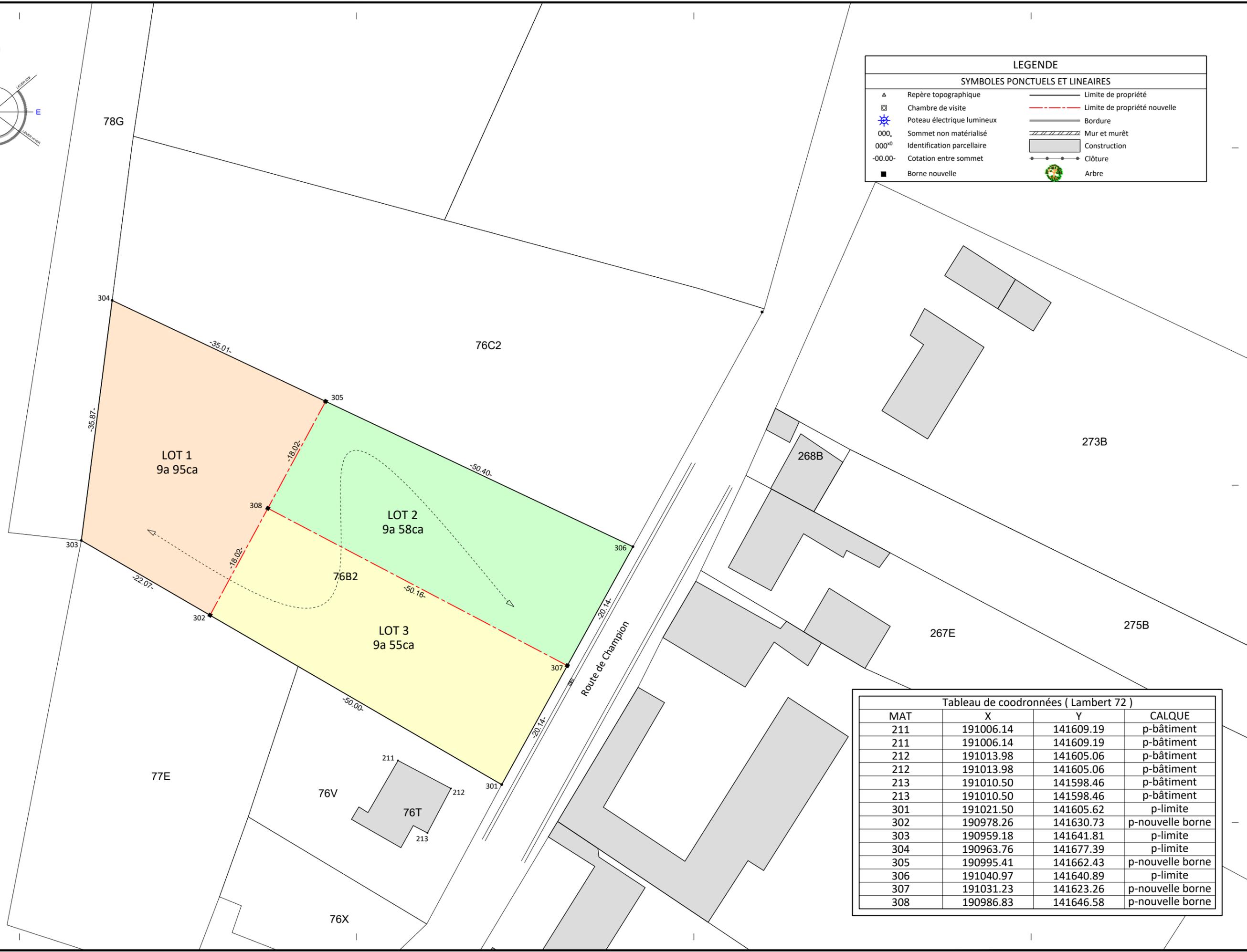


Tableau de coodronnées (Lambert 72)			
MAT	X	Y	CALQUE
211	191006.14	141609.19	p-bâtiment
211	191006.14	141609.19	p-bâtiment
212	191013.98	141605.06	p-bâtiment
212	191013.98	141605.06	p-bâtiment
213	191010.50	141598.46	p-bâtiment
213	191010.50	141598.46	p-bâtiment
301	191021.50	141605.62	p-limite
302	190978.26	141630.73	p-nouvelle borne
303	190959.18	141641.81	p-limite
304	190963.76	141677.39	p-limite
305	190995.41	141662.43	p-nouvelle borne
306	191040.97	141640.89	p-limite
307	191031.23	141623.26	p-nouvelle borne
308	190986.83	141646.58	p-nouvelle borne